

Code d'éthique des collaborateurs SSR

Assumer ses responsabilités

Nous assumons la responsabilité de nos actes et nous respectons les personnes, la société et l'environnement. Les lignes directrices éditoriales sont une référence et elles guident notre travail journalistique.

Nous traitons les collaborateurs, les partenaires et les autres parties prenantes avec respect et loyauté. Personne ne doit être discriminé.

Respecter les règles

Nous appliquons les règles éprouvées de la bienséance, garantes d'un comportement responsable. Nous respectons les lois et tous les règlements, qu'ils soient internes ou externes.

Se montrer intègre

Nous agissons de manière intègre. Notre cap est défini par les objectifs et les intérêts du service public. Nous identifions les conflits d'intérêts et faisons en sorte de les éviter ; s'il y en a nous les dévoilons et tentons de les résoudre. Quiconque détient des informations privilégiées s'interdit d'en tirer parti, que ce soit pour lui-même ou pour des tiers. La corruption est bannie, tout comme les avantages indus accordés à des tiers.

Nous évitons tout préjudice à l'entreprise, à son patrimoine ou à ses valeurs immatérielles. Nous protégeons les données des clients, des partenaires et des collaborateurs.

Signaler les infractions

Nous signalons toute infraction au présent code de conduite aux supérieurs, aux organes compétents ou au bureau externe mandaté pour recueillir les informations des donneurs d'alerte.

Le Conseil d'administration SSR et le Directeur général

Novembre 2012